

**Plateformes de coordination et d'orientation (PCO) :  
L'ensemble des acteurs mobilisés pour accompagner les familles  
dans le diagnostic et les interventions précoces des enfants avec troubles du  
neuro-développement en Normandie**

Mesure phare de la Stratégie nationale pour l'autisme, les plateformes de coordination et d'orientation (PCO) viennent en soutien des professionnels de santé chargés du repérage des troubles du neuro-développement (TND), et assurent de la coordination du parcours de diagnostic et d'interventions précoces chez les enfants de moins de 7 ans. Le maillage territorial mis en place en Normandie permet d'apporter une réponse sur l'ensemble de la région, qui compte désormais quatre plateformes. Après la création de la PCO de Seine-Maritime en 2019, étendue à l'Eure en 2020, les PCO du Calvados, de la Manche et de l'Orne ont été officiellement lancées ce mercredi 8 décembre en visio-conférence, par Claire COMPAGNON, déléguée interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement, Thomas DEROCHE, Directeur général de l'Agence régionale de santé Normandie, et l'ensemble des partenaires impliqués dans la construction des PCO.

**Un co-portage du projet par l'ensemble des acteurs du champ des TND**

Afin de déployer les PCO dans toute la région, l'ARS Normandie a tenu à impulser une démarche de co-portage du projet avec l'ensemble des partenaires du repérage et du diagnostic des troubles du neuro-développement. Pour cela, d'importants travaux préparatoires ont été menés depuis 2019, qui ont abouti à l'ouverture cette année des PCO du Calvados, de la Manche et de l'Orne, après l'ouverture en 2019 de la PCO de Seine Maritime étendue à l'Eure en 2020. Les 4 PCO bénéficient d'un financement de l'ARS à hauteur de 767 000€ pour leur fonctionnement.

Ce travail partenarial se concrétise aujourd'hui par la signature des conventions constitutives des trois PCO, qui a eu lieu ce mercredi 8 décembre, en visio-conférence, en présence de Claire Compagnon, déléguée interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement, de Thomas Deroche, Directeur général de l'ARS Normandie, et de l'ensemble des acteurs impliqués dans la construction des PCO.

**La Normandie est ainsi la deuxième région à disposer d'une couverture territoriale complète en PCO**, gage d'égalité d'accès des enfants de tous les départements à un repérage des troubles du neuro-développement et à une intervention précoce.

Thomas Deroche, Directeur Général de l'ARS Normandie, a salué ce moment fort, résultat d'un travail collectif et d'une implication de l'ensemble des structures et des professionnels intervenant dans le champ des troubles du neuro-développement, dont la mobilisation a permis la réussite de ce projet.

## **Qu'est-ce qu'une plateforme de coordination et d'orientation (PCO) ?**

Le repérage, le diagnostic et les interventions précoces des enfants avec troubles du neuro-développement (TND) est un enjeu majeur de santé publique. L'objectif est de limiter le sur-handicap, d'améliorer l'autonomie et l'accès aux apprentissages des enfants et d'accompagner et soutenir les familles.

Pour cela, il convient de rendre possible une intervention immédiate sur les troubles dès qu'ils sont repérés, sans attendre qu'un diagnostic soit stabilisé, et de structurer un parcours de soins sécurisé et fluide entre le repérage, le diagnostic et l'accompagnement.

La structuration de l'offre de diagnostic est fondée sur un travail collectif entre l'ensemble des acteurs :

- en première ligne les acteurs du repérage (professionnels de la petite enfance, professionnels de ville, de l'Education nationale...);
- en deuxième ligne les acteurs du diagnostic dit « simple » (CAMSP, CMPP, CMP...);
- en troisième ligne les acteurs du diagnostic dit « complexe » (Centres ressources autisme-CRA, Centre de référence des troubles du langage et des apprentissage-CRTLA...).

**Les PCO sont ainsi un interlocuteur privilégié et facilement accessible pour les professionnels de première ligne qui repèrent des troubles. Elles doivent faciliter l'accès aux bilans et évaluations afin de réaliser le diagnostic, et s'assurer de la mise en place des interventions précoces adaptées pour les enfants de moins de 7 ans.**

Afin de réaliser les bilans, évaluations et interventions nécessaires selon les besoins de l'enfant, les plateformes s'appuient sur les structures sanitaires et médico-sociales chargées du diagnostic et peuvent également solliciter des professionnels libéraux. Elles rémunèrent directement les professionnels libéraux de sorte qu'il n'y ait pas de reste à charge pour les familles s'agissant des bilans et des interventions des ergothérapeutes et des psychomotriciens ainsi que des bilans des psychologues.

## **Quand faire appel à la PCO ?**

Pour qu'un enfant soit suivi par la PCO, un repérage doit avoir été réalisé par un médecin de première ligne (médecin généraliste, pédiatre, PMI, éducation nationale). Le médecin remplit le guide national de repérage des TND qui lui permet de détecter facilement les écarts de développement et saisit la PCO sur cette base.

## **Qui peut faire appel à la PCO ?**

L'orientation vers la PCO est médicale (ville, PMI, Education nationale, pédiatrie).

Après avoir été contactée par le médecin, la PCO est chargée de coordonner le parcours de diagnostic et d'intervention : elle s'appuie pour ce faire sur l'ensemble CAMSP, CMPP, CMP de son territoire, et peut également mobiliser des professionnels libéraux pour réaliser les bilans, les évaluations et les interventions nécessaires en fonction des besoins de l'enfant.

La PCO est ainsi un interlocuteur clairement identifié par les médecins, qui s'assure en lien avec la famille de la réalisation dans des délais raisonnables des bilans, des évaluations et des interventions. L'accompagnement par la PCO dure un an, renouvelable une fois. Elle doit ensuite s'assurer du relais (dossier MDPH, accompagnement par un établissement ou service médico-social...).

Pour en savoir plus : [Le déploiement de plateformes de coordination et d'orientation dédiées aux enfants avec des troubles du neuro-développement en Normandie | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)